Image not found or type unknown

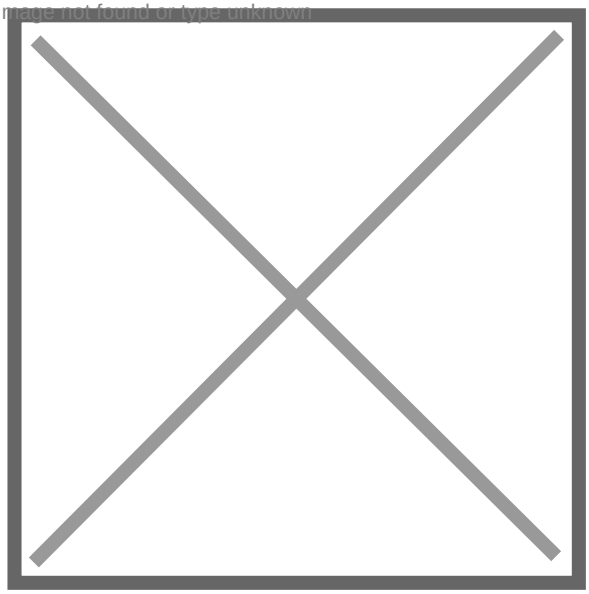

Aide urgente suite à garde à vue

Par **tidemon64**, le **25/07/2015** à **21:55**

Bonjour,

Voila petit topo.

J'ai recuperé des chutes de lames de terrasse un soir dans une zone activité mais il n'y avait pas de grillage, en gros les chutes étaient sur la voie publique car je le vois comme ça. Il y avait bcp de chutes et en ce moment je vous avoue qu'avec la crise j'ai été tenté de tout prendre et de les revendre. Pendant que je chargeais une patrouille gendarme est venue et m'a demandé de tout decharger. Ils ont pris nos identité, photo du camion rempli, de nous, ect. N'ayant jamais eu affaire aux gendarmes par le passé sauf sur la route j'ai eu peur et j'ai commencé a decharger, la pote qui m'accompagnait m'a dit c'est bon laisse tomber ils ne peuvent rien, on est sur la voie publique et c'est des chutes en plus. Comme elle bosse dans la sécu je l'ai cru car je ne connais pas plus de lois que ça. Donc on est repartie chez moi, on a decharger dans mon garage et on a revendu les chutes (il n'y avait pas une seule lame de la meme taille, voila pourquoi je dis chutes. Les tailles allaient de moins d'1m à environ 3m.) Cette opération si on peut cela comme ça à été faite vers le debut avril je dirais dans la semaine du 13 au 19 avril.

Entre temps la meme pote nous a apporté chez nous en soit disant cadeau une balancoire nid d'oiseau. Au vu de l'objet j'ai pas trouvé tres net d'ou cela provenait mais j'ai ferme les yeux car je vis dans le pays des bisounours (je sais il n'existe pas, mais pour moi si).
Ne sachant pas quoi en faire je l'ai mise en vente sur le net.

Et hier les gendarmes sont arrivés chez moi et m'ont placé en garde à vue.

Donc voila j'ai été amené au poste pour une audition, le gendarme était super avec moi car il a vu que je ne comprenais pas tout et que j'etais en totale panique. (sachant que ma plus

grosse ******** juridique est de ne pas avoir payé des PV).

De la on a parlé de bcp de choses entre autre que cette putin de balancoire. Et il s'avere que j'aurais aussi peut etre volé les chutes de lames de terrasse.

Donc ma question est en qui concerne les objets sur la voie publique, la loi dis quoi ? Cela est dans une zone d'activité, les chutes etaient à coté d'une petite benne et moi j'en ai deduit que cela partait à la poubelle. Dites moi ce que la loi dis sur la recuperation d'objet sur la voie publique. De plus le gendarme m'a dit que le vol de lame s'est produit en mai et que j'ai recup en avril et je peux avoir la preuve car j'ai loué un camion.

Merci d'avance de m'aider.

Par **cocotte1003**, le **26/07/2015** à **05:30**

Bonjour, les voitures sont sur la voie publique, vous les volez ? Il serait plus que temps de redescendre sur terre, ce n'est pas en prétendant vivre au pays des bisnounours que cela vous autorise à voler, à ne pas payer vos pv.....l'huissier pourrait bien venir vous voir.Faites profil bas, il y a des chances pour que les choses en restent là, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés